

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 5145 Mercredi 13 Juillet 2016

COMMUNIQUE DU CMF

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

# SOMMAIRE

NOMINATION DES RESPONSABLES DE CONTROLES PAR DES SOCIETES D'INTERMEDIATION EN BOURSE	2
AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE	
DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS - AFRICAMEN -	3
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE	
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB. – AGO -	4
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – AGE -	5
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE - BTS - AGO -	6
SO.TE.TEL - AGO -	7

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOPAT - AGO SOPAT - AGE -

SOPAT – AGO -

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS – UNIMED - 10

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

ATTIJARI BANK 11-14
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT - 15-20

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 21-25

COURBE DES TAUX 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27-28

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### SITUATIONS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2016

- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY

#### **COMMUNIQUE DU CMF**

# Nomination des responsables de contrôles par des sociétés d'intermédiation en bourse

En application de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-1478 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur la nomination par la société d'intermédiation en bourse BH Invest de M. Hédi Zouagha en tant que responsable du contrôle.

\*\*\*

En application de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-1478 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur la nomination par la société d'intermédiation en bourse Best Invest de Mlle Imen Slimen en tant que responsable du contrôle.

#### COMMUNIQUE

#### **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

#### **AFRICAMEN**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Agrément du CMF N° 17-2016 du 21 avril 2016

AMEN CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du FCPR « AFRICAMEN » a commencé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

« AFRICAMEN » présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

**Dénomination**: AFRICAMEN

**Siège social :** 5<sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed

V, 1002-Tunis

Forme juridique: Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une

procédure allégée

**Durée:** 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de

souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux

périodes d'un an chacune.

**Visa :** Visa n°16-0944 du 30 juin 2016

Objet Social: La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de

sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des fonds propres

des entreprises.

Législation Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi

applicable: n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

**Montant du fonds :** 30 000 000 dinars divisé en 30 000 parts de 1 000 dinars chacune.

Date d'agrément : 21 avril 2016

**Promoteurs:** AMEN BANK et AMEN CAPITAL

Gestionnaire: AMEN CAPITAL
Dépositaire: AMEN BANK
Distributeur: AMEN CAPITAL

Pour plus d'informations sur le FCPR « AFRICAMEN », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 30 juin 2016, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Juillet 2016, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac-Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi n° 2001 65 du 10 juillet 2001, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2015;
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015;
- 6- Ratification de la nomination du Président du Conseil et du Directeur Général ;
- 7- Renouvellement du mandat d'administrateurs;
- 8- Nomination de deux administrateurs indépendants;
- 9- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
- 10- Autorisation pour le lancement d'Emprunts obligataires et/ou subordonnés.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

,

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Juillet 2016 à 11 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac- Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 2. Mise à jour de l'article 3 des statuts.

Les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les actionnaires sont admis après vérification de leurs identités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir spécial (dont l'imprimé est disponible à la direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) à déposer, dûment signé, trois jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, rue Hédi Nouira Tunis (Direction des titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes) durant le délai légal.

ASSEMBLEE GENERALE

#### BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 27 Juillet 2016 à 9h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2015;
- 2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2015;
- 4- Approbation des conventions réglementées ;
- 5- Quitus aux administrateurs;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2015:
- 7- Fixation des jetons de présence et des primes spécifiques au titre de l'année 2015;
- 8- Cooptation d'administrateurs ;
- 9- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- 10- Approbation des honoraires spécifiques complémentaires aux commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015;
- 11- Nomination de deux commissaires aux comptes relatifs aux exercices 2016-2017-2018.

Chaque actionnaire détenant au moins **10 actions**, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

# La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 20 Juillet 2016 à partir de 09h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ;
- 2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;
- 3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015 ;
- 4. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 5. Quitus aux Administrateurs ;
- 6. Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- 7. Jetons de présences;
- 8. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices : 2016-2017-2018 ;
- 9. Approbation de la mise en vente d'un terrain ;
- 10. Pouvoirs.

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »

Siege social: Avenue de 23 Janvier BP19 - Teboulba

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « **SOPAT** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 19 juillet 2016 à 10 heures** à **l'Hôtel** Movenpick sis à Boulevard du 14 Janvier, Sousse 4039 et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité 2015 établi par le Conseil d'Administration ;
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2015 ;
- 7- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

2014 - AS - 3904

#### **AVIS DE SOCIETES\***

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »

Siege social: Avenue de 23 Janvier BP19 - Teboulba

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « **SOPAT** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 19 juillet 2016 à 11 H 30 à **l'Hôtel Movenpick** sis au Boulevard du 14 Janvier, Sousse 4039 et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles au pair, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire.
- 2 Suppression du droit préférentiel de souscription.
- 3 Approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription
- 4- Fixation des modalités de l'émission.
- 5- Délégation de tous les pouvoirs au Conseil afin d'accomplir les formalités d'augmentation du capital social.
- 6- Modification des statuts.
- 7- Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 3905

#### **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

#### Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »

Siege social: Avenue de 23 Janvier BP19 - Teboulba

Projet de résolutions de la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juillet 2016.

#### **PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015 et présentation par le commissaire aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à .....

#### **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré approuve les états financiers de l'exercice 2015 tels qu'ils ont été présentés faisant apparaître un déficit de **6.583.713 Dinars.** 

Cette résolution est adoptée à .....

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration et en application des dispositions légales et statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 soit un déficit de **6.583.713 Dinars** en « **Résultat Reporté** »

Cette résolution est adoptée à .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des autorisations du Conseil d'Administration des conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve sans aucune réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à .....

#### **CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à .....

#### Augmentation de capital annoncée

#### Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed -

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 20/06/2016, a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 3 800 000 Dinars pour le porter de 25 450 000 Dinars à 29 250 000 Dinars, et ce par incorporation des réserves spéciales de réinvestissement.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **3 800 000 actions** nouvelles gratuites de nominal 1 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **(76) actions nouvelles** gratuites pour **(509) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

#### Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2016.

#### Cotation en bourse :

Les actions anciennes - Unimed - seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés à partir du 26 juillet 2016.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 26 juillet 2016, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 26 juillet 2016.

#### Prise en charge par la Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 26 juillet 2016.

#### Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné

#### Attijari Bank

SA au capital de 198 741 450 dinars divisé en 39 748 290 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis RC : B140811997 ; Tel : 00 216 70 012 000 ; Fax : 00 216 71 750 199

EMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2016-1» DE 60 000 000 DINARS
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT**

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission des emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **06 mai 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné **sans recours appel public** à **l'épargne** d'un montant de 60 000 000 dinars et a autorisé le Directeur Général de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt pour un montant de 60 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
60 MDT	5 ans	7,40%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

- ➤ Montant: L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2016-1 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.
- Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné ont été reçus au cours de la période allant du 21 juin 2016 au 29 juin 2016.
  - Il a été clôturé le 29 juin 2016 pour un montant de 60 000 000 de dinars.
- ➤ **But de l'émission :** L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2016-1 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

#### CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- Dénomination de l'emprunt : «Attijari bank Subordonné 2016-1»
- > Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des titres: Les obligations subordonnées du présent emprunt sont nominatives.
- Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- Prix de souscription et d'émission: Les obligations subordonnées ont été émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payées intégralement à la souscription.
- ➤ Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29 juin 2016, ont été décomptés et payés à cette dernière date.

- ▶ Date de règlement: Les obligations subordonnées ont été payées en totalité à la souscription.
- > Taux d'intérêt: Les obligations subordonnées du présent emprunt ont été offertes à une durée et un taux d'intérêts unique, fixés comme suit :

Durée: 5 ans ;

<u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **7,40**% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement et remboursement: Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 29 juin 2021.

- Prix de remboursement: Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- Paiement: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29 juin de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 29 juin 2017.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 29 juin 2017.

> Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de 7,40% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale</u>: Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

<u>Durée de vie moyenne</u>: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne du présent emprunt est de 3 années.

#### Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration pour les obligations subordonnées du présent emprunt est de 2,738 années.

#### > Mode de placement :

Il s'agit **d'un placement privé**. L'émission de cet emprunt subordonné a été faite sans recours l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt n'ont pas été faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

#### Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt se sont engagés à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

#### Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :

#### Rang de créance

En cas de liquidation d'Attijari Bank, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2015 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune

priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- ➢ Garantie: Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- Domiciliation de l'emprunt: L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Attijari bank Subordonné 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionne la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférentes.

- Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- > Tribunal compétent en cas de litige: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnés: Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées: Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
  - Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis. ou contractés. ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
  - Qualité de crédit de l'émetteur: Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.
    - Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
- ➤ Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

#### Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné

#### BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

# Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2016 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

#### Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **23 mai 2014** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de **200 MD** sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20 Avril 2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant maximum de 70 millions de dinars.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour émettre cet emprunt et d'ajuster les caractéristiques de cette émission en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt pour un montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
А	5 ans	7,40% et/ou	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir
^	3 ans	TMM+1,95%	de la 1 <sup>ère</sup> année
В	7 ans dont 2 années de	7,55% et/ou	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir
D	franchise	TMM+2,10%	de la 3 <sup>ème</sup> année

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- ➤ Montant: Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.
  - Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2016 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- ➢ Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du 29/06/2016 auprès des guichets de la BIAT et clôturés au plus tard le 29/07/2016.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur, égal ou supérieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/07/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016» permettra de renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

#### CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné BIAT 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- ➤ Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- ➤ Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

➤ Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/07/2016**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **29/07/2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

> Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

#### ✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

#### ✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :

#### ✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

#### √ Taux fixe:

Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 29/07/2021 pour la catégorie A et le 29/07/2023 pour la catégorie B.

- Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29 juillet de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 29/07/2017.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/07/2017** pour la catégorie A et le **29/07/2019** pour la catégorie B.

- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :
  - Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Ce taux est de **7,40%** l'an (pour la catégorie A) et **7,55%** l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

• Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

Cette marge est de 1,95% pour la catégorie A et 2,10% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- > Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
  - Durée totale:

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- √ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.
- Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016 » est comme suit:

- √ 3 années pour la catégorie A.
- √ 5 années pour la catégorie B.
- Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,293** années pour la catégorie B.

- Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- Cessibilité des obligations: Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

#### Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

#### • Rang de créance

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- ➤ **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- ➤ **Domiciliation de l'emprunt**: L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

- Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- Tribunaux compétents en cas de litige: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées: Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.
- Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre: L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou

- contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- Qualité de crédit de l'émetteur: Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:**

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette d'ate.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'ile de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

#### But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

#### Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

**Prix de souscription et d'émission** : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.
  - Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.
- Taux fixe: 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement**: Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement: Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

#### Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale:</u> Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2** années de grâce.

<u>Durée de vie moyenne</u> : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

<u>Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)</u>: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,971 années.

Garantie: Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'ile de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note CCC+ (Exp)(tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 28 avril 2016.

**Notation de la société**: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015** 

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

#### Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « SERVICOM 2016» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**: La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

#### AVIS

## **COURBE DES TAUX DU 13 JUILLET 2016**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,268%		
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,331%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,363%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,371%	989,507
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,403%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,442%	1 002,982
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,467%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,508%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,628%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,669%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,688%	1 019,584
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,947%	1 004,700
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,318%	1 003,494
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,399%	880,927
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,524%	999,079
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,990%	984,218
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,327%	969,638
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,452%	972,829
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,994%		955,591
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,998%	995,102
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,002%	932,291
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,013%	946,569
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,025%	941,742
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,029%	939,699
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,060%		948,265
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,142%	939,761
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,349%		949,594

<sup>&</sup>lt;sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT. Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITR	ES OPC	VM	TITR	ES OPCV	M
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'o	ouverture	VL au .	31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CA		ON				
	I	SICAV OBLIGATAIRES DE CAP		7/02		450.050	101 505	101 -10
	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT		07/92		158,378	161,527	161,543
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE		02/99		106,845 91,865	109,077 93,494	109,089 93,504
	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT			E	51,000	50,454	55,554
4	FCP SALAMETT CAP	AFC		01/07		14,059	14,371	14,373
	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/1	12/14		102,902	105,098	105,109
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA	LISATION - VL	HEBDOMADAI	RE			
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/0	01/06		1,446	1,474	1,475
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF		02/08		101,636	103,712	103,791
		SICAV MIXTES DI						
	SICAV AMEN	AMEN INVEST		10/92		38,754	39,484	39,487
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS  FCP MIXTES DE CAPITALI		05/93		52,546	53,538	53,543
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION		04/08		137,513	129,637	129,983
	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION		04/08		507,535	480,814	481,982
	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE		10/08		113,965 124,044	119,003 126,396	119,844 127,135
	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	1	10/08		130,506	138,787	139,270
	FCP MAXULA CROISSANCE PRODENCE FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE  MAXULA BOURSE		05/09		115,457	121,394	121,605
	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE		10/09		90,706	94,076	94,690
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/0	07/08		139,804	142,769	142,664
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS		09/10		86,081	93,546	94,122
	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS		05/11		96,174	93,566	93,703
	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		12/14		120,916	139,449	140,396
	MCP EQUITY FUND FCP BIAT-CROISSANCE *	MENA CAPITAL PARTNERS BIAT ASSET MANAGEMENT		12/14		115,022 77,451	125,917 En liquidation	126,450 En liquidation
	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT		09/12		104,165	108,418	108,747
	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT		09/12		91,294	En liquidation	En liquidation
	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT		12/15		100,342	95,708	96,035
	FCP SMART CROISSANCE FCP VALEURS CEA	SMART ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS		05/11		94,997 17,657	102,289 18.818	102,518 18,908
	TOT VIELENO CENT	FCP MIXTES DE CAPITALIS				,00.	10,010	
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/0	03/07		1 482,785	1 526,379	1 527,570
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/0	02/04		2 255,016	2 165,721	2 166,120
	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST		02/10		111,969	120,050	121,526
_	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX		10/08		103,734	108,973	109,031
	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX		10/08		133,703	141,067	141,102
	FCP CEA MAXULA AIRLINES FCP VALEURS CEA	MAXULA BOURSE TUNISIE VALEURS		03/09		131,067 14,385	146,395 15,286	146,170 15,289
	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS		10/12		5 000,704	5 129,678	5 131,561
_	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS		11/13		4 834,515	4 979,287	4 979,511
	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/0	01/06		2,205	2,381	2,388
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/0	01/06		1,983	2,102	2,106
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/0	09/09		1,013	1,156	1,162
	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST		03/15		1,028	1,079	1,081
	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST		03/15		1,018	1,067	1,072
	FCP HAYETT VITALITE MAC HORIZON 2022 FCP	AMEN INVEST MAC SA		03/15 11/15		1,005 100,000	1,069 103,290	1,074 103,168
	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF		05/09		8,898	9,330	9,325
	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF		02/08		104,040	110,477	110,743
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF		02/08		116,127	118,460	118,433
		OPCVM DE D	ISTRIBUTIO					
	D'							
1	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier di Date de paiement	Montant (	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
	Denomination						VL antérieure	Dernière VL
	SANADETT SICAV		d'ouverture	Date de paiement		31/12/2015 108,647	106,521	106,533
48	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV	SICAV OBL AFC AMEN INVEST	d'ouverture  LIGATAIRES  01/11/00  10/04/00	Date de paiement 25/05/16 25/05/16	4,482 4,025	31/12/2015 108,647 103,902	106,521 101,841	106,533 101,851
48 49	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST	d'ouverture  LIGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06	25/05/16 25/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304	31/12/2015 108,647 103,902 105,861	106,521 101,841 103,648	106,533 101,851 103,657
48 49 50	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	d'ouverture  IGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00	25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527	106,521 101,841 103,648 100,687	106,533 101,851 103,657 100,699
48 49 50 51	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV	SICAV OBI  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104
48 49 50 51 52	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	d'ouverture  IGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00	25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436	106,521 101,841 103,648 100,687	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433
48 49 50 51 52 53	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTHARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631
48 49 50 51 52 53 54 55	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	SICAV OBJ  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  03/02/97  12/11/01	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 25/05/16 27/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,686 102,948
48 49 50 51 52 53 54 55 56	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GENERALE OBLIG SICAV	SICAV OBI  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI	d'ouverture   JGATAIRES   01/11/00   10/04/00   10/05/06   01/11/00   07/05/07   01/09/03   06/01/97   03/02/97   12/11/01   01/06/01	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 25/05/16 27/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,686 102,948
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GENERALE OBLIG SICAV  CAP OBLIG SICAV	SICAV OBL  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE	d'ouverture   JGATAIRES	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 25/05/16 27/05/16 30/05/16 25/04/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,767 102,939 100,749	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,948 100,760
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GENERALE OBLIG SICAV  CAP OBLIG SICAV	SICAV OBI  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTHARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/02/08	25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 27/05/16 30/05/16 25/04/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939 100,749	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,686 102,948 100,760 102,633
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	SICAV OBL  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  03/02/97  12/11/01  01/06/01  11/1/2/08  07/10/98	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 25/05/16 27/05/16 30/05/16 25/04/16 16/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,767 102,939 100,749	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,686 102,948 100,760 102,633 101,805
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GENERALE OBLIG SICAV  CAP OBLIG SICAV	SICAV OBI  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTHARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/02/08	25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 27/05/16 30/05/16 25/04/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612 106,816	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,393 100,749 102,626 101,794	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,686 102,948 100,763 101,805 104,798
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GENERALE OBLIG SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  01/06/01  11/02/08  07/10/98  20/05/02	25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16 27/05/16 25/04/16 25/04/16 16/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612 106,816 105,484	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939 100,749 102,626 101,794	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,686 102,946 100,766 102,639 101,806 104,796 103,345 101,953
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GENERALE OBLIG SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SICAV OBJ  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT  SCIF	d'ouverture   JGATAIRES	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 27/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 30/05/16 31/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 4,198 4,195 3,301 3,756 3,924	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,161 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612 106,816 105,484 103,500 102,630 104,796	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,749 102,939 100,749 104,787 103,334 101,944 100,858	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,760 102,948 100,760 104,798 104,798 104,798
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 60 61 62 63 64	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GENERALE OBLIG SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  SICAV BH OBLIGATAIRE	SICAV OBL  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT  SCIF  BH INVEST	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/02/08  07/10/98  20/05/02  02/02/10  02/11/92  16/10/00  10/11/97	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 16/05/16 10/05/16 31/03/16 31/03/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301 3,756 3,924 4,333	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612 106,816 105,484 103,500 102,630 104,796 102,865	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939 100,749 102,626 101,794 104,787 103,334 101,944 100,858 102,871	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,666 102,948 100,766 104,798 103,348 101,808 104,798 100,866 100,866 102,882 100,798
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE	SICAV OBS	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/1/2/08  07/10/98  20/05/02  02/02/10  02/11/92  16/10/00  11/11/97  06/07/09	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16 10/05/16 27/05/16 31/03/16 31/03/16 31/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301 3,756 3,924 4,333 3,934	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612 106,816 105,484 103,500 102,630 102,630 104,796 102,865 103,936	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939 100,749 102,626 101,794 104,787 103,334 101,944 100,858 102,871 100,788	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,686 102,948 100,760 101,805 104,798 103,344 101,953 100,869 102,882 100,789
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SICAV OBL  AFC  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CCGI  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT  SCIF  BH INVEST  BH INVEST  SMART ASSET MANAGEMENT	d'ouverture   JGATAIRES	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 25/05/16 25/05/16 27/05/16 31/05/16 25/05/16 31/05/16 25/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 4,198 4,195 3,301 3,756 3,924 4,333 3,934 3,575	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612 106,816 105,484 103,500 102,630 104,765 103,936 102,865 103,936	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939 100,749 104,787 103,334 101,944 100,858 102,871 100,788	106,533 101,851 103,657 100,699 102,104 105,433 102,631 100,666 102,948 100,760 104,798 103,345 101,805 104,798 103,345 101,953 102,882 100,789 102,882
488 499 500 511 522 533 544 555 566 577 588 600 61 62 63 64 65 666 67	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE	SICAV OBS	d'ouverture  JGATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/1/2/08  07/10/98  20/05/02  02/02/10  02/11/92  16/10/00  11/11/97  06/07/09	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 05/04/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16 10/05/16 27/05/16 31/03/16 31/03/16 31/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301 3,756 3,924 4,333 3,934	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612 106,816 105,484 103,500 102,630 102,630 104,796 102,865 103,936	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939 100,749 102,626 101,794 104,787 103,334 101,944 100,858 102,871 100,788	106,533 101,851 103,657 100,698 102,104 105,433 102,631 100,666 102,948 100,760 102,639 101,805 104,798 103,345 101,953 100,869 102,882 100,799 102,024 103,834
488 499 500 511 522 533 544 555 566 577 588 599 600 611 622 633 644 655 666 667 688 699	SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GENERALE OBLIG SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  SICAV BH OBLIGATAIRE  POSTE OBLIGATAIRE  POSTE OBLIGATAIRE  MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  SICAV L'ÉPARGNANT	SICAV OBJ  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT  SCIF  BH INVEST  SMART ASSET MANAGEMENT  STB MANAGER	d'ouverture   JGATAIRES	25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 23/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 31/05/16 25/05/16 27/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 3,301 3,756 3,924 4,333 3,934 4,333 3,575 4,436 4,316	31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,271 103,612 106,816 105,484 103,500 102,630 104,796 102,830 104,796 103,936 105,041 105,883	106,521 101,841 103,648 100,687 102,089 105,422 102,619 100,676 102,939 100,749 104,787 103,334 101,944 100,858 102,871 100,788 102,871 100,788	106,533

	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITI	RES OPC	CVM	TITE	RES OPC	<b>/M</b>
, _		FCP OBLIGATAIRES	S - VL QUOTIDI	ENNE				
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,386	10,387
, 72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,581	101,592
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,838	101,849
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,923	102,937
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,326	10,327
_		SICAV M						
	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,953	57,214
	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	129,448	130,186
	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 353,408	1 360,000
	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,369	112,699
	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,516	109,025
	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,151	97,663
82		COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,882	16,930
83		SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	267,594	268,700
	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	22/09/94 01/03/06	16/05/16 31/05/16	0,732	29,309 2 208,196	28,646 2 293,402	28,639 2 294,756
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	30,618 2,137	68,867	70,222	70,354
	SICAV L INVESTISSEUR SICAV AVENIR	STB MANAGER STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,924	54,009
_	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,865	102,308
	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE  UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,958	86,291
- 62	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	FCP MIXTES - V			0,339	00,942	00,930	00,231
0.0	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,727	10,742
	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,220	12,038	11,536	11,573
_	FCP IRADETT 100	AFC	04/11/12	03/05/16	0,176	14,638	13,936	13,943
_	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,100	13,764	12,525	12,571
94		ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,323	12,455
_	ATTIJARI FCF CEA ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,332	10,809	11,181	11,203
_	ATTIJARI FCF DTNAMIQUE  ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,027	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97		ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
_	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	140,545	141,446
	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,159	137,727
	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,080	9,117
	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,936	100,292
	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	78,794	78,774
	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	79,627	79,627
_	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,114	97,177
_	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	51/05/10	3,202	86,856	94,978	95,353
_	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	_		-	102,889	103,007
100	TOT RETIREM	FCP MIXTES - VL		IRE			.02,000	.00,00.
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,685	115,464
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,152	102,213
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	135,785	136,540
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	98,312	98,495
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,582	98,784
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,629	190,268
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	175,090	174,981
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	152,380	152,411
_	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,562	19,618
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,511	143,779
	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	114,125	114,932
_	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 603,648	8 541,662
_	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,126	8,091
	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	80,312	81,070
	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	983,357	982,925
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5098,299	5095,175
124	FCP INNOVATION	FCP ACTIONS - I	20/01/15		2,265	103,095	109,759	110,623
124	PCI INNOVATION	FCP ACTIONS - VI	•		2,203	103,095	109,759	110,623
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,031	9,380
	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	20/03/10	0,107	86,378	En liquidation	En liquidation
	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16			-	10 017,758	10 021,319
127			10,00,10					.0 02 1,010

<sup>\*</sup> FCP en liquidation anticipée

## BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

#### Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*</sup> En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

# LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

·		•
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour -Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
CC Union Internationale de Denousea III II DII	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Union Internationale de Banques "UIB"	<b>J</b>	

#### I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère  Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel,	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
·	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi	13 031 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »  38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	Daoud La Marsa  63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume	
	d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh Siège de l'Office de Développement du Centre	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de		
Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>èr</sup> étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	13 220 130
		70.044.044
55.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	-3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
or societe borcas Nutrition		

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	
	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082	74 682 400
94. Tunisie Factoring	TUNIS- Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

#### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

- (1) FCP en liquidation anticipée (2) Initialement dénommé FCP SAFA (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE						
		Gestionnaire	Adresse			
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			

#### LISTE DES FCPR

		LISTE DES FCPR	
		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
			Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
		0.1020 0.1	
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8		SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des lles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

#### **CAP OBLIG SICAV**

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

#### RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 31 MARS 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de «CAP OBLIG SICAV», et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «CAP OBLIG SICAV», qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 27.127.325 DT, et un résultat net de la période s'élevant à 286.337 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du premier trimestre 2016, l'actif net de la «CAP OBLIG SICAV» a été employé en titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2016.

Au cours de cette même période, l'actif de «CAP OBLIG SICAV» a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2016.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des deux observations ci haut indiquées, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par la situation financière présentée au niveau des états financiers intermédiaires ci-joints de la société «CAP OBLIG SICAV» au 31 mars 2016, de sa performance financière et de l'évolution de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 30 avril 2016

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Ahmed BELAIFA

## BILAN ARRETE AU 31/03/2016 (Exprimé en Dinar)

		31/03/2016	<u>31/03/2015</u>	31/12/2015
ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres  AC1a Actions et valeurs assimilées  AC1b Obligations et valeurs assimilées  AC1c Autres valeurs	3.1	<b>19 951 204</b> 1 264 937 18 686 267	21 277 301 1 396 199 19 864 672 16 430	<b>20 787 897</b> 1 342 008 19 445 889
<ul> <li>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</li> <li>AC2a Placements monétaires</li> <li>AC2b Disponibilités</li> </ul>	3.3	<b>7 202 055</b> 6 974 893 227 162	<b>6 796 361</b> 6 700 020 96 341	<b>6 091 237</b> 6 006 853 84 384
AC3 - Créances d'exploitation				
AC4 - Autres actifs		-	-	38
Total Actif		27 153 259	28 073 662	26 879 172
PASSIF				
PASSIF PA1 - Opérateurs créditeurs	3.5	20 361	25 338	23 972
	3.5 3.6	20 361 5 573	25 338 7 043	23 972 6 779
PA1 - Opérateurs créditeurs PA2 - Autres créditeurs divers  Total Passif				
PA1 - Opérateurs créditeurs PA2 - Autres créditeurs divers		5 573	7 043	6 779
PA1 - Opérateurs créditeurs PA2 - Autres créditeurs divers  Total Passif		5 573	7 043	6 779
PA1 - Opérateurs créditeurs  PA2 - Autres créditeurs divers  Total Passif  ACTIF NET	3.6	5 573 25 934	7 043 32 381	6 779
PA1 - Opérateurs créditeurs  PA2 - Autres créditeurs divers  Total Passif  ACTIF NET  CP1 - Capital  CP2 - Sommes distribuables  CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs	3.6	5 573 25 934 25 836 592 1 290 733 1 019 651	7 043 32 381 26 753 722 1 287 559 1 030 798	6 779 30 751 25 828 608 1 019 813 130

# ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/03/2016 (Exprimé en Dinar)

			Période	Période	Exercice
			du 01/01/2016	du 01/01/2015	du 01/01/2015
			au 31/03/2016	au 31/03/2015	au 31/12-2015
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	3.2	255 443	261 028	1 105 409
PR1a	Dividendes Revenus des obligations et valeurs		-	-	38 014
PR1b	assimilées		255 443	260 764	1 067 038
PR1c	Revenus des autres valeurs		-	264	357
PR2-	Revenus des placements monétaires	3.4	86 596	135 031	560 669
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		342 039	396 059	1 666 078
CH1-	Charges de gestion des placements	3.8	-60 224	-74 404	-307 553
<u></u>		3.0			
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		281 815	321 655	1 358 525
PR3-	Autres produits		-	-	-
CH2-	Autres charges	3.9	-7 717	-9 437	-38 943
	RESULTAT D'EXPLOITATION		274 098	312 218	1 319 582
	Régularisation du résultat				
PR4-	d'exploitation		-3 016	-55 457	-299 899
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		271 082	256 761	1 019 683
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 016	55 457	299 899
	tion des plus ou moins-values itielles sur titres		-2 967	-6 161	- 8 129
Plus o	ou moins-values réalisées sur ons de titres		15 206	20 050	23 456
00331	RESULTAT NET DE LA PERIODE		286 337	326 107	1 334 909
	MICOLINI NEI DE ENTENIODE		200 001	020 107	1 004 000

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/03/2016 (Exprimé en Dinar)

		Période du 01/01/2016	Période du 01/01/2015	Exercice du 01/01/2015
		au 31/03/2016	au 31/03/2015	au 31/12/2015
AN1-	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	286 337	326 107	1 334 909
AN1a	Résultat d'exploitation	274 098	312 218	1 319 582
AN1b	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 967	-6 161	-8 129
AN1c	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	15 206	20 050	23 456
AN2-	<u>Distribution de dividendes</u>	-	-	-1 171 962
AN3- AN3a	<u>Transactions sur le capital</u> Souscriptions	-7 433 8 220 621	-44 249 23 100 884	-1 073 949 98 379 973
	Capital	7 858 442	22 160 324	95 256 020
	Régularisation des sommes non distribuables	2 314	3 750	-5 972
	Régularisation des sommes distribuables	359 865	936 810	3 129 925
AN3b	Rachats Capital	<b>-8 228 054</b> -7 862 556		<b>-99 453 922</b> - 96 166 029
	Régularisation des sommes non distribuables	-2 454	-6 189	131
	Régularisation des sommes distribuables	-363 044	-991 761	-3 288 024
	Variation de l'actif net	278 904	281 858	- 911 002
AN4-	Actif net			
AN4a	Début de période	26 848 421	27 759 423	27 759 423
AN4b	Fin de période	27 127 325	28 041 281	26 848 421
<b>AN5-</b> AN5a	Nombre d'actions Début de période	257 394	266 466	266 466
AN5b	Fin de période	257 353	266 597	257 394
	Valeur liquidative	105,409	105,182	104,309
AN6-	Taux de rendement annualisé (%)	4,24%	3,92%	3,84%
AINO-	raux de rendement annuanse (%)	4,2470	3,92%	3,04%

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché au 31-03-2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

## 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 mars 2016 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à 19.951.204 DT et se réparti comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'actif net
Obligations et Valeurs assimilées	206 000	18 252 278	18 686 267	68,88%
Emprunts d'Etat	22 000	3 920 103	4 005 054	14,76%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 925 166	7,10%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	2 000 000	2 079 888	7,67%
Emprunts de Sociétés	184 000	14 332 175	14 681 213	54,12%
AIL 2014-1	10 000	800 000	831 272	3,06%
ATB 2007-1	3 000	150 000	155 990	0,58%
ATL 2010/2	5 000	200 000	202 236	0,75%
ATL 2013/2	8 000	800 000	817 376	3,01%
ATL 2014/1	5 000	300 000	300 720	1,11%
Attijari Bank sub 2015	5 000	500 000	512 456	1,89%
Attij leasing 2014	10 000	800 000	812 720	3,00%
BTE 2010	2 000	100 000	102 285	0,38%
BTK 2012/1	15 000	857 175	873 459	3,22%
CIL 2012/1	2 500	50 000	50 014	0,18%
CIL 2012/2	5 000	200 000	201 108	0,74%
CIL 2013/1	2 000	200 000	203 709	0,75%
CIL 2014/1	10 000	800 000	832 864	3,07%
CIL 2014/2	7 000	560 000	565 768	2,09%
CIL 2015/2	3 500	350 000	359 013	1,32%
CIL 2016/1	2 500	250 000	250 864	0,92%
HL 2014/1	15 000	1 200 000	1 230 900	4,54%
HL 2015/1	5 000	500 000	528 360	1,95%
HL SUB 2015/1	3 000	300 000	306 480	1,13%
HL 2015/2	4 000	400 000	400 269	1,48%
Modern Leasing 2012	5 000	400 000	402 444	1,48%
TL 2012-2	7 000	280 000	282 968	1,04%
TL 2014/1	10 000	1 000 000	1 054 464	3,89%
TL 2014/2	13 000	1 300 000	1 323 941	4,88%
Tun Factor 2014-1	15 000	1 200 000	1 215 348	4,48%
UIB 2015	3 000	300 000	313 975	1,16%
UIB 2009/1	2 500	175 000	180 796	0,67%
UIB 2011-1	1 000	60 000	61 610	0,23%
Unifactor 2013	5 000	300 000	307 804	1,13%
			2.2.2.2.	,
Titre des OPCVM	11 523	1 258 528	1 264 937	4,66%
SANADET SICAV	11 523	1 258 528	1 264 937	4,66%
Total		19 510 806	19 951 204	73,55%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisiti on au 31/12/201 5	Acquisiti on	Rembourse ment ou cession	Coût d'acquisiti on des titres cédés/ Rembours és	Plus ou moins- values réalisé es	Coût d'acquisiti on au 31/03/201 6
Obligations et Valeurs assimilées	4 320 000	650 000	1 330 000	1 330 000	-	3 640 000
Emprunts de Sociétés	4 320 000	650 000	1 330 000	1 330 000	-	3 640 000
ELW 2010	400 000	-	400 000	400 000	-	-
TUN FACTO R 2014/1	1 500 000	-	300 000	300 000	-	1 200 000
TL 2012/2	420 000	-	140 000	140 000	-	280 000
HL 2015/2	-	400 000	•	-	•	400 000
CIL 2014/2	700 000	-	140 000	140 000	•	560 000
Modern Leasing 2012	500 000	-	100 000	100 000	-	400 000
CIL 2012/2	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
CIL 2016/1	-	250 000	-	-	•	250 000
ATL 2014/1	400 000	-	100 000	100 000	•	300 000
CIL 2012/1	100 000	-	50 000	50 000	-	50 000
Titres des OPCVM	1 332 631	1 840 712	1 930 021	1 914 815	15 206	1 258 528
SANADET SICAV	1 332 631	1 840 712	1 930 021	1 914 815	15 206	1 258 528
Total	5 652 631	2 490 712	3 260 021	3 244 815	15 206	4 898 528

#### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 totalisent 255.443 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des actions	-	•	38 014
Revenus des Emprunts d'Etat	47 230	46 753	189 641
Revenus des Emprunts de Sociétés	208 213	214 011	877 397
Revenus des FCC	-	264	357
Total	255 443	261 028	1 105 409

#### 3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2016 à 6.974.893 DT contre 6.700.020 DT au 31/03/2015.

Le détail des placements monétaires à la date du 31/03/2016 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'actif net	
Placement à terme	3 000 000	3 034 540	11,19%	
PLT 02052016 BTK	1 000 000	1 021 699	3,77%	
PLT 26072016 BTK	1 000 000	1 008 975	3,72%	
PLT 06092016 BTK	1 000 000	1 003 866	3,70%	
Certificats de dépôt	2 965 790	2 970 354	10,95%	
CD_06042016 ATB	996 317	999 386	3,68%	
CD_20042016 ATB	996 317	997 668	3,68%	
CD_03102016 BT	973 156	973 300	3,59%	
Bons du trésor court terme	951 511	969 999	3,58%	
BTC 04102016	951 511	969 999	3,58%	
Total	6 917 301	6 974 893	25,71%	

#### 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 86.596 DT pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme, bons du trésor à court terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2016.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des placements à terme	46 577	45 071	176 742
Revenus des certificats de dépôts	30 456	80 488	345 759
Revenus des BTC	9 563	9 472	38 168
Total	86 596	135 031	560 669

#### 3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 20 361 DT au 31-03-2016 contre 25 338 DT au 31-03-2015.

#### 3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Retenue à la Source	2951	3 814	3 748
TCL à payer	322	366	322
Redevances CMF	2300	2 863	2 709
Total	5 573	7 043	6 779

#### 3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 278.904 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	7 984
Variation de la part Revenu	270 920
Variation de l'Actif Net	278 904

Les mouvements sur le capital au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/01/2016	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2016
Montant :	25 828 608	7 858 442	-7 862 556	25 824 494 <sup>(*)</sup>
Nombre de titres :	257 394	78 313	78 354	257 353
Nombre d'actionnaires	542	125	77	590

<sup>(\*)</sup> Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2016. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2016 au 31/03/2016).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2016
Capital sur la base part de capital de début de période	25 824 494
Variation des +/- values potentielles sur titres	-2 967
+/- values réalisées sur cession de titres	15 206
Régul des sommes non distribuables de la période	-140
Total	25 836 592

## 3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	60 224	74 404	307 553
Total	60 224	74 404	307 553

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2016 s'élève à 60.224 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

#### 3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et autres impôts et taxes.

	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015	
Redevance CMF	6 805	8 407	34 750	
TCL	912	1 030	4 193	
Total	7 717	9 437	38 943	

#### SICAV SECURITY

#### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016**

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 31 MARS 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY, et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan au 31 Mars 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.128.852 DT, et un résultat net de la période s'élevant à 27.218 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du premier trimestre 2016, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif.

Au cours de cette même période, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en actions, Bons de Trésor Assimilables et emprunts Obligataires à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2016.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des deux observations ci haut indiquées, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par la situation financière présentée au niveau des états financiers intermédiaires ci-joints de la société «SICAV SECURITY» au 31 mars 2016, de sa performance financière et de l'évolution de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Ahmed BELAIFA

## BILAN ARRETE AU 31/03/2016 (Exprimé en Dinar)

			31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
ACTIF					
AC1 -	Portefeuille titres		902 995	877 746	879 962
AC1a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	277 171	280 216	250 454
AC1b -	Obligations et valeurs assimilées	3.2	625 824	597 530	629 508
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		227 250	229 531	223 031
AC2a	Placements monétaires	3.4	211 316	225 995	211 289
AC2b	Disponibilités		15 934	3 536	11 742
	Total Actif		1 130 245	1 107 277	1 102 993
PASSIF					
PA1 -	Opérateurs créditeurs	3.6	1 131	1 113	1 098
PA2 -	Autres créditeurs divers	3.7	262	254	261
	Total Passif		1 393	1 367	1 359
ACTIF N	<u>NET</u>				
CP1 -	Capital	3.8	1 088 642	1 070 730	1 068 481
CP2 -	Sommes distribuables		40 210	35 180	33 153
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		33 153	28 989	47
CP2b	Sommes distribuables de la période		7 057	6 191	33 106
	Actif Net		1 128 852	1 105 910	1 101 634
	Total Passif et Actif Net		1 130 245	1 107 277	1 102 993

## **ETAT DE RESULTAT**

## POUR LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/03/2016 (Exprimé en Dinar)

			Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
	Revenus du portefeuille titres Dividendes	3.3	8 110	7 262 -	<b>36 541</b> 6 330
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 110	7 262	30 211
PR2-	Revenus des placements monétaires	3.5	2 544	2 465	10 369
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 654	9 727	46 910
CH1-	Charges de gestion des placements	3.9	-3 291	-3 222	-12 973
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		7 363	6 505	33 936
CH2-	Autres charges	3.10	-306	-297	-1 218
	RESULTAT D'EXPLOITATION		7 057	6 208	32 719
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-	-17	387
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 057	6 191	33 106
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	17	-387
titres	ion des plus ou moins-values potentielles	S	20 114	5 099	-13 269
	de négociation de titres ou moins-values réalisées sur cessions de		47	-	- 521
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		27 218	11 307	19 970

## **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

## POUR LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/03/2016 (Exprimé en Dinar)

		Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	27 218	11 307	19 971
AN1a	Résultat d'exploitation	7 057	6 208	32 719
AN1b	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 114	5 099	-13 269
AN1c	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	47	-	521
AN1d <b>AN2-</b>	Frais de négociation de titres <u>Distribution de dividendes</u>	-	-	-28 890
AN3-	Transactions sur le capital	-	-3 040	12 910
AN3a	Souscriptions	2 599	25 028	173 209
	Capital	2 461	24 288	169 515
	Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables	47 91	54 686	-468 4 162
AN3b	Rachats	-2 599	-28 068	-160 299
	Capital	-2 461	-27 213	-156 659
	Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables	-47 -91	-72 -783	268 -3 908
	Variation de l'actif net	27 218	8 267	3 991
AN4-	Actif net			
AN4a AN4b	Début de période Fin de période	1 101 634 1 128 852	1 097 643 1 105 910	1 097 643 1 101 634
AN5 -	Nombre d'actions			
AN5a	Début de période	64 695	63 926	63 926
AN5b	Fin de période	64 695	63 751	64 695
AN6-	Valeur liquidative Taux de rendement annualisé (%)	17,449 9,94%	17,347 4,16%	17,028 1,81%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/03/2016 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché au 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la côte sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilable sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3-Notes explicatives du bilan et de l'etat de resultat

#### 3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31/03/2016 un montant de 277 171DT et se détaillent comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions	16 735	96 817	227 002	20,11%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	20 600	1,82%
Céréalis	1 830	12 353	4 862	0,43%
Ennakl	2 000	21 400	26 002	2,30%
Magasin Général	875	6 181	24 794	2,20%
Monoprix	2 160	6 111	29 386	2,60%
One Tech	4 000	26 000	27 216	2,41%
SFBT	3 020	11 611	79 067	7,00%
UIB	850	9 560	15 076	1,34%
Titres OPCVM	476	49 334	50 169	4,44%
Cap Oblig Sicav	476	49 334	50 169	4,44%
Total	17 211	146 151	277 171	24,55%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2015	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 31-03- 2016
Titres OPCVM	42 730	9 402	2 845	2 798	47	49 334
Cap Oblig Sicav	42 730	9 402	2 845	2 798	47	49 334

## 3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2016 un montant de 625 824 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'actif net
Emprunts d'Etat	1 100	195 850	200 098	17,73%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	96 103	8,51%
EMP NAT 2014 Cat C	1 000	100 000	103 995	9,21%
Emprunts de Sociétés	5 200	413 002	425 726	37,71%
ATL 2013-2	600	60 000	61 303	5,43%
Attijari Leasing 2015/1	1 000	100 000	105 731	9,37%
Attijari Bank sub 2015	500	50 000	51 246	4,54%
BTK 2012/1	700	40 002	40 762	3,61%
CHO COMPANY 2009	600	30 000	30 338	2,69%
CIL 2015/2	500	50 000	51 288	4,54%
HL 2013/2	300	18 000	18 094	1,60%
UIB 2009/1	500	35 000	36 159	3,20%
UIB 2011/1	500	30 000	30 805	2,73%
Total	6 300	608 852	625 824	55,44%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2015	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2016
Obligations et Valeurs assimilées					
Emprunts de Sociétés	24 000	-	6 000	-	18 000
HL 2013/2	24 000	-	6 000	-	18 000
Total	24 000	-	6 000	-	18 000

#### 3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 110 DT pour la période allant du 01-01-2016 au 31-03-2016 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des actions	-	-	6 330
Revenus des Emprunts d'Etat	2 364	2 338	9 481
Revenus des Emprunts de Sociétés	5 746	4 924	20 730
Total	8 110	7 262	36 541

#### 3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2016 à 211 316 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'actif net
Placement à terme	210	210 000	211 316	18,72%
PLT 25-04-2016 ATB	100	100 000	100 869	8,94%
PLT 30-05-2016 ATB	110	110 000	110 448	9,78%

#### 3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 544DT pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2016 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des placements à terme	2 544	2 465	10 369
Total	2 544	2 465	10 369

#### 3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1 131 DT au 31-03-2016 contre 1 113 DT au 31-03-2015.

#### 3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Redevance CMF	96	94	93
TCL à payer	9	9	9
Retenue à la source	157	151	159
Total	262	254	261

#### 3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 27 218 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	20 161
Variation de la part Revenu	7 057
Variation de l'Actif Net	27 218

Les mouvements sur le capital au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/01/2016	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2016
Montant	1 068 481	2 461	-2 461	1 068 481 <sup>(*)</sup>
Nombre de titres	64 695	149	149	64 695
Nombre d'actionnaires	42	3	1	44

<sup>(\*)</sup> Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2016. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2016 au 31/03/2016).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2016
Capital sur la base part de capital de début de période	1 068 481
Variation des +/- values potentielles sur titres	20 114
+/- values réalisées sur cession de titres	47
Frais de négociation de titres	-
Régul des sommes non distribuables de la période	-
Total	1 088 642

#### 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	3 291	3 222	12 973
Total	3 291	3 222	12 973

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2016 s'élève à 3 291DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

## 3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Redevance CMF	279	273	1 099
TCL	27	24	117
Autres charges	-	-	1
Total	306	297	1 218